



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

Siège

5, Bd du Roi Albert II
1210 Bruxelles, Belgique
Tel +32 2 224 06 11
Fax +32 2 224 06 06
headoffice@ei-ie.org
<http://www.ei-ie.org>

Présidente

Susan Hopgood

Secrétaire général

Fred van Leeuwen

Déclaration de l'IE pour le vingtième anniversaire de l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud

Alors que plus de plus de 1.600 enseignant(e)s syndicalistes sont sur le point de se réunir au Cap pour son sixième Congrès mondial, l'IE, au nom des 30 millions d'enseignant(e)s et de travailleurs/euses de l'éducation qu'elle représente dans le monde, exprime son admiration envers tous ses collègues d'Afrique du Sud pour la lutte qu'ils ont menée pour abolir l'apartheid¹, pour vaincre l'injustice profonde et la discrimination et pour modeler une nouvelle société basée sur le respect des droits humains, la démocratie et la diversité.

La mobilisation syndicale et la solidarité des travailleurs/euses au niveau international ont joué un rôle clé dans l'abolition de l'apartheid. Le mouvement syndical, les enseignant(e)s d'Afrique du Sud peuvent être fiers/ères d'avoir contribué au cours des vingt dernières années à la formation d'un pays démocratique et multiculturel. Une éducation de qualité pour tous demeure l'un des objectifs les plus importants à atteindre pour que le rêve d'égalité et de justice qui accompagnait la fin de l'apartheid devienne réalité.

L'IE a été fondée selon le principe fondamental selon lequel des enseignant(e)s organisé(e)s en syndicat peuvent obtenir plus de dignité, améliorer le statut et le bien-être des enseignant(e)s et fournir des services de meilleure qualité aux enfants, au public et à la communauté. En Afrique du Sud, ces vingt dernières années illustrent parfaitement le rôle que jouent les syndicats, non seulement dans les réalisations syndicales, mais aussi pour obtenir des droits pour tous les citoyens/ennes dans la construction d'une société plus égalitaire, plus démocratique et plus respectueuse. Les syndicats sud-africains combattent la pauvreté et la marginalisation et défendent les droits de tous les travailleurs/euses, y compris ceux des travailleurs/euses migrant(e)s. Les syndicats d'enseignants continuent de défendre la justice et les systèmes d'enseignement public de qualité comme clés du progrès économique.

Dans les pays où L'IE compte des membres, nous constatons que les droits humains et syndicaux sont fragilisés en cette période de crise économique, politique et sociale, ce qui donne lieu à davantage de privatisation et engendre des conditions de travail moins sûres qui diminuent la capacité des syndicats à s'organiser et à négocier collectivement.

En périodes de crise, l'engagement quotidien des enseignant(e)s et travailleurs/euses de l'éducation pour un enseignement public de qualité est aussi mis en péril par le manque de discernement de certains gouvernements qui ont décidé de restreindre les budgets de l'éducation, réduisant ainsi l'accès à l'éducation et sa qualité. En plus de ces réductions, lorsque les enseignant(e)s eux-mêmes font l'objet de critiques, le coup porté à l'éducation des enfants et des jeunes est double.

Une éducation de qualité ouvre des portes et permet aux individus de faire des choix tout au long de leur vie. Le financement de l'éducation est essentiel pour assurer un bon niveau d'éducation des citoyens et leur donner la possibilité de participer aux prises de décisions démocratiques et au bien-être de la société et de défendre le mode de vie démocratique.

Nous félicitons le mouvement syndical des enseignant(e)s d'Afrique du Sud, qui continue de défendre les droits des enseignant(e)s, des travailleurs/euses de l'éducation, des étudiant(e)s et des groupes marginalisés et de s'engager sur la voie de l'enseignement public de qualité pour tous.

En toute solidarité,

Fred van Leeuwen
Secrétaire général

¹ Le 17 juin 1991, le gouvernement d'Afrique du Sud a voté l'abolition du *Racially Based Land Measures Act (loi ségrégationniste)*, qui fut promulguée le 28 juin et mise en application dès le 30 juin. Cela a permis de mettre fin à la ségrégation raciale dans l'enseignement, les soins de santé et les autres services publics, ainsi que dans l'espace public.